

Flash info EAU

Nouveau

Nouveau service : le paiement en ligne par CB

Le syndicat des eaux du Soiron met à disposition des abonnés un nouveau moyen de paiement.

A partir d'août 2013 vous pourrez régler vos factures d'eau en ligne par carte bancaire à partir d'un espace abonné sécurisé en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques.

COMMENT PROCEDER :

Avant de commencer munissez-vous de votre facture et de votre carte bancaire.

- 1- Connectez-vous au site internet du Soiron : www.soiron.fr
- 2- Sélectionnez la rubrique Espace Abonné ou Paiement en ligne
- 3- Entrez votre identifiant, votre mot de passe et votre commune figurant sur votre facture
- 4- Dans votre espace personnalisé, vous n'avez plus qu'à cliquer sur la facture à régler et vous laisser guider.

Vous serez redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel vous pourrez finaliser votre paiement grâce à votre carte de paiement. Un mail de confirmation de la transaction vous sera envoyé à l'adresse e-mail que vous aurez saisie.

Aucune information personnelle ne vous est demandée et aucune des informations que vous aurez à saisir sur le site dans le cadre de ces paiements en ligne ne fera l'objet d'enregistrement.

Ce service est proposé dans le cadre de la convention TIPI (Titre Payable par Internet) avec le Trésor Public.

A partir du site internet du syndicat, votre espace abonné vous donne également accès à d'autres services en ligne et aux informations concernant vos coordonnées, votre consommation d'eau, vos dernières factures,...

Plus d'info sur www.soiron.fr

Infos

Passage à la norme SEPA

(Single Euro Payments Area : Espace Unique de paiement en euros)

Dans le cadre de l'évolution des normes d'échanges bancaires, dans l'ensemble des pays de l'espace SEPA, les identifiants des comptes bancaires et des banques ont été harmonisés. Les numéros de compte (les codes RIB en France) sont désormais représentés sous la forme d'un IBAN (International Bank Account Number) et les banques sont identifiées par un code BIC (Bank Identifier Code).

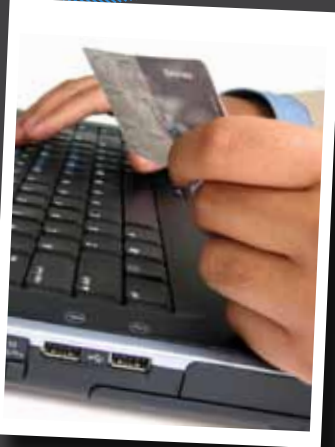
De ce fait, il appartient à chaque abonné prélevé de nous prévenir en cas de modification du code BIC de sa banque ou toute autre modification de coordonnées bancaires.

Pour les personnes utilisant le prélèvement automatique comme moyen de paiement :

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA. Nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous nous avez donnée.

(Pour les abonnés souhaitant opter pour le prélèvement automatique de leur facture => Formulaire de demande prélèvement automatique aux normes SEPA sur www.soiron.fr)

7 jours sur 7
24 heures sur 24
vous pouvez régler
votre facture d'eau en
quelques minutes sans
chèque à remplir, ni
timbre à payer



Zoom sur les grands travaux réalisés et à venir en eau potable

La modernisation et le développement de l'outil industriel du Syndicat (production et réseau) se poursuit selon le programme de travaux établi lors de la dernière prospective financière de 2009. Avec ces investissements nécessaires, le Soiron optimise le fonctionnement de son service eau potable afin de répondre aux contraintes croissantes de la réglementation et aux besoins des abonnés.

D'importants travaux réalisés :

Travaux de rénovation et d'étanchéité du château d'eau de la station de production d'eau de Batilly

Ces travaux ont été confiés après appel d'offres à la société RESINA et réalisés pour un montant de 151 000 €.

Conduite d'interconnexion entre le SIELL et le Soiron

Afin de sécuriser la fourniture d'eau potable aux usagers du territoire, le SOIRON et le Syndicat Intercommunal des eaux du Laffon de Ladebat (SIELL) ont réalisé une conduite d'interconnexion de plus de 15 kms. Mise en service complète prévue en septembre 2013. Montant total de l'opération 3 100 000 €.

Remplacement du Tableau Général Basse Tension de la station de Batilly

En raison de l'obsolescence du matériel qui datait de 1969, le syndicat a fait procéder au remplacement du Tableau Général Basse Tension de la station de production d'eau du Paradis dans le cadre d'un marché passé avec la société ACTEMIUM pour un montant de 412 000 €.

Remplacement de la conduite intercommunale entre Giraumont et Labry

Pour optimiser la distribution, l'ancienne conduite d'un diamètre de 225 mm en PVC a été remplacée du Paradis jusqu'à Giraumont ainsi que de Labry à Conflans (route de Friaucelle) par une conduite en fonte de diamètre 400 mm. Il reste encore 4 km à réaliser dont la traversée de l'Orne pour supprimer la passerelle entre Tichémont et Hatrize. Réalisation du passage de l'Orne au second semestre 2013.

A venir :

Installation d'une 3ème pompe dans le puits n°5 servant d'alimentation en eau brute

Le Puits n°5 de la mine du Paradis a été équipé en 1994 de 2 pompes immergées de 500 m³/h alimentées par une installation électrique qui est aujourd'hui obsolète. Pour anticiper un défaut de l'installation existante, une troisième pompe avec une installation électrique indépendante sera descendue au fond du puits et mise en service au second semestre 2013 pour un montant prévisionnel de 350 000 €.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SOIRON

31 rue des Pivoines
CONFLANS-EN-JARNISY
B.P. 8
54801 JARNY CEDEX

CONTACT

Tél : 03 82 33 11 46
Fax : 03 82 33 13 00

Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi après-midi)

SERVICE ASTREINTE

En cas d'urgence, intervention 24h/24 - 7jrs/7
03 82 33 11 46 (serveur vocal avec transfert vers le personnel d'astreinte)

SITE INTERNET www.soiron.fr

Rappel

Vos coordonnées en cas d'alerte ...

Afin de prévenir chaque abonné d'éventuelles restrictions dues à une contamination de l'eau, un système d'alerte par téléphone a été mis en place. Ainsi nous invitons l'ensemble des abonnés ne nous ayant pas encore contacté à nous transmettre leurs coordonnées téléphoniques (numéro de fixe et portable) en contactant le syndicat au 03 82 33 11 46 ou via le formulaire contact du site internet www.soiron.fr (en haut à droite de la page d'accueil) ou en complétant le coupon d'information ci-dessous

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Mail :